

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et vingt-sept mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de M ALLAMEL), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE(proc de I NGUYEN), K ESSAYAR, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de E ROCHE), B PERRUSSET (proc de A BEL), J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, P CORTIAL (proc de Ph ROUX), MF MARTIN, J COSTE, JL ARNAUD, G FANGIER, J BOYER, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, A ROUSSET, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 38
Procurations : 7
Votants : 45
Absents : 7

Date de convocation : 21/05/2021

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : J LAFFONT, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER, M CHAZE, A CHARROUD et G DOZ.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF.

La CAF de l'Ardèche, la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas et les communes compétentes et signataires d'Aubenas, Lavilledieu, Vals-Les-Bains, ont souhaité conjointement s'engager dans une nouvelle forme de contractualisation à l'échelle du territoire du Bassin d'Aubenas intitulée Convention Territoriale Globale (CTG),

Cette Convention Territoriale Globale constitue un cadre de référence précisant les orientations politiques en lien avec les compétences de chaque collectivité signataire.

Elle poursuit une double logique :

- Décliner les orientations départementales de la branche famille de la CAF dans une démarche collaborative ;
- S'accorder sur un projet social de territoire, véritable feuille de route partagée adaptée aux besoins des habitants et des familles.

Ainsi 8 thématiques ont été proposées :

- Petite Enfance,
- Enfance Jeunesse,
- Animation de la vie sociale,
- Accompagnement à la parentalité,
- Précarité, accès au droit et inclusion numérique,
- Logement, habitat et cadre de vie
- Transversalité
- Gouvernance

Les acteurs ont été largement associés à cette démarche ; une quarantaine de partenaires ont participé à 2 journées de travail organisées en novembre 2020 pour dans un premier temps, dégager les atouts, ressources, les besoins, les freins et les faiblesses et en janvier 2021 dans un deuxième temps, pour travailler sur des propositions d'actions.

La démarche de la CTG a fait l'objet :

- De l'élaboration d'un Portrait Social de territoire qui a permis de partager une vision commune du territoire du Bassin d'Aubenas et de repérer les enjeux par un diagnostic partagé,
- De la définition d'axes stratégiques et d'objectifs pour chaque thématique,
- De la construction d'actions concrètes et opérationnelles (plan d'actions sous forme de fiches actions) pour chaque thématique,
- Et d'une programmation du plan d'actions avec un calendrier annuel.

L'année 2021 sera réservée au démarrage du déploiement du plan d'action opérationnel de la CTG dont la durée est de 5 ans.

Le mode de financement est modifié : une convention d'objectifs et de financement (COF) est signée avec les porteurs d'actions (collectivités territoriales ou associations) et la subvention appelée maintenant Bonus Territoire leur est directement versée. Les montants de Bonus Territoire restent globalement similaires à ceux de la PSEJ.

Considérant que l'ensemble de ce travail réunit dans un document unique édité par la CAF de l'Ardèche,

Considérant que ce document a été mis à disposition des conseillers communautaires,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de :

- Approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de l'Ardèche afin de constituer un cadre politique de référence sur les champs d'intervention communs
- Autoriser Le Président à signer cette convention et tout document afférent à la présente délibération (conventions de financement).

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 28 mai 2021

Le Président, Max TOURVIELHE

